



Le statut et le sort des langues, sur un territoire national, quel qu'il soit, est un sujet majeur pour la sociologie et la culture de cette nation. Le nombre de langues pratiquées, toujours plus grand qu'il ne semble de prime abord, leurs relations, l'état du plurilinguisme, le fonctionnement de chacune d'entre elles, la perception, généralement incomplète, souvent fictive, que chacun en a, tout ceci pose une infinité de problèmes.

Sur un territoire comme celui de la Tunisie, comme partout ailleurs, c'est l'histoire qui dicte la constitution du tableau linguistique. Un substrat berbère, un recouvrement par la langue arabe, après l'hégire, la pénétration de deux langues européennes, le français et l'italien, l'existence de locuteurs d'autres langues, l'usage liturgique de l'hébreu et, bien sûr, de l'arabe coranique, des nuances dialectales pour l'arabe parlé, un français de Tunisie, cet arabe et ce français étant plus homogènes, je pense, que ceux de l'Algérie toute proche, ces facteurs construisent une situation qu'on pourrait comparer à celle de nombreuses régions d'Europe occidentale, il n'y a pas si longtemps.

Ma compétence étant fixée sur une langue d'origine multiple et métisse, le français, je dois tenir compte du fait que cette langue est parlée et écrite un peu partout dans le monde, dans des conditions variées. Dans la fonction de langue seconde, étrangère mais privilégiée, qu'elle assume pour des raisons historiques toujours liées à l'expansion européenne, souvent au phénomène critiquable mais massif de la colonisation, la langue française présente pour ses utilisateurs qui ont une autre langue nationale - en Afrique, notamment - des aspects positifs et négatifs dont le bilan est nécessaire.

Comme l'arabe, le chinois, le russe, l'anglais, l'espagnol, le portugais..., le français joue des rôles variés selon les espaces où il est pratiqué. On est, dans cette constatation concrète, collective, sociale et historique, aux antipodes de la notion de « langue-système » considérée abstraitement à un moment de son existence (la fameuse synchronie saussurienne). La langue pour linguistes et pour puristes, affublée d'un singulier : l'arabe, le français, le chinois..., est toujours une simplification par abstraction ; parfois même une parfaite

fiction. Ainsi, il y a plusieurs langues chinoises, très différentes, auxquelles se superposent une écriture et une langue dominante dans l'enseignement, qu'on appelle à l'étranger le « mandarin ». Ainsi, tout arabophone le sait, il y a des usages de l'arabe, certains fixés par un discours sacré, le Coran, d'autres par un usage séculaire en Arabie - avec le témoignage magnifique des poésies antéislamiques -, d'autres encore parlées, spontanées, variant selon les lieux, tout comme les dialectes de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse alémanique et d'Alsace, et tout comme les dialectes d'oïl et d'oc de la France, avant la guerre de 1914-1918. La fiction : langue = nation, peut devenir une tendance forte, jamais une réalité. À une nation, correspondent plusieurs idiomes.

En voici un exemple pour le français d'Europe (France, Belgique méridionale, Suisse occidentale) : à mesure que les dialectes et les langues régionales (breton, picard, alsacien, flamand, catalan, basque, variétés d'occitan...) ont reculé - sans disparaître d'ailleurs -, renforçant la tendance à l'unilinguisme, les flots d'immigration ont juxtaposé à la langue française l'italien, le polonais, l'espagnol, puis l'arabe maghrébin et le berbère dans leurs variantes, plusieurs langues africaines, le vietnamien, le turc..., la liste est ouverte. Toutes ces langues sont parlées, sur le territoire national français, y compris par des locuteurs de nationalité française. Tout s'est passé comme si une loi cachée dictait ce constat: le multilinguisme, même dans un pays centralisé, comme la France et dans la partie francophone de la Belgique et de la Suisse, nettement délimitées par rapport aux autres langues de ces deux pays, tend toujours à s'imposer.

Ceci ne surprendra aucun Africain, aucun Amérindien, aucun Asiatique, habitués à la multiplicité des idiomes dans leurs pays respectifs.

Mais cette multiplicité des langues pratiquées, soit oralement, soit aussi à l'écrit, dans un lieu social donné, pays, région, ville..., ne suffit pas à décrire la réalité. Un aspect de l'usage des langues moins bien perçu, parfois mal assumé, fait que, même pour une langue donnée dans un espace donné, deux facteurs de variété interviennent, ceux des usages spontanés, locaux, sociaux, familiaux, personnels (on parle d'« idiolectes »), parfois professionnels, techniques..., et ceux du ressenti de la langue. Certains usages sont reconnus comme « meilleurs » que d'autres ; certains se trouvent plus légitimes par l'ancienneté, par la valeur socialement reconnue des formes de discours qu'ils ont produit. Sur ce plan, un usage fixé par un texte, qu'il soit profane (Homère, Dante, malgré le sujet religieux, pour le grec ancien et l'italien moderne, les chansons de geste ou le théâtre classique pour deux états successifs du français) ou sacré (Bible et thora pour l'hébreu, évangile pour le grec et le latin - par traduction -, Coran pour l'arabe, corpus bouddhique en Inde, puis en Chine et au Japon...) peut représenter soit une source respectée, ce qui est raisonnable, soit un idéal qu'il faut reproduire, ce qui est déraisonnable et contraignant, toute langue étant évolutive et aucune ne pouvant être arrêtée par la volonté humaine (aussi bien, c'est une volonté divine qui peut être évoquée).

S'il n'y a pas de « choc des civilisations », mais des rencontres et des métissages, il peut y avoir, à l'intérieur d'une même langue, rencontres, métissages, mais aussi chocs, affrontements entre usages. Or, le discours dominant sur les langues s'articule sur deux thèmes forts, qui les font apprécier ou déprécier, qui colorent

la manière de les enseigner, qui les imposent ou les mettent à mal : le thème politique, qui associe langage et pouvoir ; le thème poétique, qui s'appuie sur les valeurs transmises par le langage, de l'esthétique (la poésie) aux savoirs (les sciences) et aux croyances (les religions, les mythes...). Le droit participe des deux. Les spécialistes du langage le savent depuis longtemps : il suffit de lire les nombreuses considérations d'Ibn Khaldun sur le rapport entre la langue arabe et les sociétés qui la pratiquent, ou de citer le grand « linguiste » espagnol Antonio de Nebrija, qui écrit, en dédiant sa grammaire à la reine de Castille : « La langue a toujours accompagné la puissance. » Ainsi l'espagnol castillan a marginalisé le catalan, le galicien (gallego) et a verrouillé le basque, en Espagne même, et il s'est répandu sur l'Amérique centrale et méridionale - à l'exception très importante du portugais, au Brésil.

L'histoire des « grandes » langues, me semble-t-il - et je crois l'avoir montré pour le français - se fonde sur le pouvoir et sur l'expression poétique, au départ toujours mythique et religieuse. L'exemple de l'italien, où la création littéraire avec Dante, Pétrarque et Boccace, précède de plus de quatre siècles la volonté politique d'unité, me semble frappant.

Cependant, sur ces grandes tendances, se greffent des milliers de causes et d'événements. Une langue acquise comme maternelle n'est ni parlée, ni écrite, ni vécue comme l'est une langue apprise - sauf apprentissage simultané de deux ou plusieurs langues dès la petite enfance. En outre, aucun apprentissage n'est intégral : existent forcément des niveaux de compétence qui vont des quelques mots et des phrases fautives d'un enfant qui acquiert une seconde langue, ou du touriste qui essaie maladroitement de communiquer, à la maîtrise si grande de certains qu'elle fait dire que tel écrivain, tel personnage politique parle et écrit le français beaucoup mieux que la majorité des Français même. Car beaucoup écrivent dans cette langue alors qu'ils ont d'autres langues pour usage maternel ; on pense aux Africains, Maghrébins, aux créolophones antillais ou d'ailleurs, mais il y a des Grecs, des Irlandais (Beckett...), des Américains même (Julien Green, Jonathan Littell...). Car il ne suffit pas d'avoir telle langue - l'anglais, le français, l'arabe... - comme langue maternelle pour « bien » la parler. Tout dépend du type d'usage, apprécié ou non, que chacun a acquis et de son éducation.

Dans un pays multiculturel, défini linguistiquement par son passé, par des influences étrangères et par celles qu'il a sur le monde extérieur - comme l'est la Tunisie -, l'équilibre entre les langues répond aux volontés politiques et aux intentions esthétiques et morales, voire religieuses, je viens de l'écrire, mais aussi à toutes les pratiques de communication et à la politique linguistique et culturelle. En Tunisie, la radio et la télévision, par effet de proximité, sont pour beaucoup dans l'influence de la langue italienne, sur un tout autre registre que la langue française, qui a une place particulière dans l'éducation, à côté de l'arabe et après lui. Entre parenthèses, l'acquisition de deux systèmes d'écriture, de deux vocabulaires, de deux phonétiques, de deux grammaires par les enfants, rend la situation de l'apprentissage très différente de celle des pays où les langues « étrangères » sont acquises tard et moins bien par rapport à l'effort pédagogique consenti sur la langue dominante. La passion française

pour l'orthographe et l'affolement devant la baisse de niveau dans ce domaine ne seraient pas les mêmes dans une situation bilingue ; ils ne sont apparus, d'ailleurs, qu'au milieu du XIXe siècle, quand le français a supplanté toutes les autres langues et les dialectes de France.

Car le français, qui n'est plus la langue « de la France », mais celle de nombreux lieux, en Amérique (Canada, Caraïbes), en Europe, en Afrique, en Asie, en Océanie (Nouvelle-Calédonie, Polynésie...), vit un énorme paradoxe. Ses usages sont de plus en plus variés ; en France même, les usages divergents du français selon les régions ont remplacé les divergences plus profondes des dialectes et langues différentes, alors que l'image de la langue française par une volonté politique assumée par la collectivité demeure étonnamment unifiée. Tout anglophone sait et ressent qu'il y a de nombreuses formes d'anglais. Beaucoup de francophones de France ne pensent les variantes perçues (le français du Québec, ou celui de Marseille pour les Parisiens) que comme des écarts, peut-être sympathiques, mais sur un tout autre plan que le français théorique, aussi malmené (pensent et disent les élites) qu'il est figé.

Toute situation linguistique - et celle des rapports de l'arabe et du français en Tunisie est un bon exemple - suppose en outre une évaluation en termes de jugements de valeur et de sécurité ou d'insécurité linguistique. Ainsi, la situation individuelle et collective des bilingues arabo-français est complètement différente, selon qu'il s'agit du Tunisien, de l'Algérien, du Marocain, selon sa situation scolaire et sociale, et surtout selon qu'il (ou elle) est résident de son pays ou travailleur émigré en France, en Belgique ou en Suisse francophones.

Ces considérations, pourtant élémentaires et évidentes, conduisent à poser, outre la question des langues et de leurs multiples usages, celle des normes. La norme est un concept central en sociologie, en droit, en religion, en éducation, mais elle intervient dans toutes les activités de communication et d'expression. Là aussi, le singulier est trompeur ; dans chaque lieu national ou régional, dans chaque milieu social, existent pour chaque langue, des normes, plus ou moins précises, plus ou moins actives, plus ou moins perçues, qui filtrent et classent les usages constatés ou simplement ressentis et qui confèrent à certains usages un statut supérieur, les identifiant à cette abstraction, la langue. Les historiens connaissent l'affaire du « bon usage » dans la France classique (XVIIe-XVIIIe siècle), ou celle du King's English (parfois Queen's English) pour l'anglais britannique. Il serait utile de comparer ces situations historiques avec celles des pays « francophones » (concept très ambigu) et « anglophones » d'aujourd'hui, y compris la France et la Grande-Bretagne. Ces situations sont certainement très différentes de celles des pays arabophones vis-à-vis des usages de la langue arabe. Anecdote personnelle : je me souviens du désarroi d'un ami jordanien, résident en Suède et pratiquant un arabe châtié, conforme à la norme orientale, en visite en Algérie, où il ne parvenait pas à communiquer avec les Algériens, à l'exception de quelques intellectuels et religieux. Il venait de constater que « l'arabe », s'il est une réalité incontestable, est en même temps une abstraction. Il en va presque de même pour le Français qui débarque à Montréal ou à Québec dans ses relations avec l'usage populaire du français canadien, alors que le Québécois qui débarque à Paris, du fait de la diffusion médiatique

du français d'Europe au Canada francophone, sera moins désorienté, mais subira souvent l'incompréhension des francophones de France. Les situations à l'intérieur d'une même « langue » sont donc infiniment variées, et cette variété dans l'expérience concrète augmente évidemment lorsque deux langues, elles-mêmes sujettes aux variations, sont en présence et en contact. Or, toute nation est, qu'on le ressente clairement ou non, plurilingue. Il arrive que le phénomène soit spontané et massif (la langue espagnole aux États-Unis), il arrive qu'il soit multiple et discret (la géographie des immigrations en rendrait compte).

Enfin, ces phénomènes sont plus ou moins perçus et plus ou moins encadrés par les institutions. Alors réapparaît le rapport entre langue et pouvoir politique, évident dans l'histoire : c'est le politique (Richelieu) qui fait exister en France une Académie française, chargée du « bon usage » de la langue française à partir du XVII<sup>e</sup> siècle royal et centralisateur. Les politiques linguistiques ne sont pas toujours aussi assumées, conscientes et institutionnalisées ; mais elles sont toujours présentes. Le fait que les États-Unis n'aient pas d'institutions linguistiques nationales n'empêche pas le pouvoir, dans ce pays, d'imposer aux nouveaux immigrants candidats à la nationalité étatsunienne une connaissance estimée suffisante de la langue anglaise.

Décrire la politique réelle qui s'applique aux langues est rendu très difficile par un fait sociologique : cette politique concrète, effective, est cachée dans une série d'actions, pédagogiques, juridiques, administratives, médiatiques, commerciales, dont les finalités propres parasitent les intentions rationnelles quant à l'usage des langues.

Aussi bien, seul un travail en profondeur, en général mieux mené par la recherche universitaire, peut éclairer les sociologues quant à ces réalités, et surtout guider les politiques dans leurs tentatives pour canaliser des évolutions permanentes, dont les enjeux sont globaux et essentiels pour la vie harmonieuse des civilisations et des États.